

## **Information concernant les mémoires sur le Régime de retraite de la province de l'Ontario à l'intention du gouvernement de l'Ontario**

Vous pouvez envoyer vos commentaires et suggestions sur l'initiative du RRPO dans son ensemble à l'adresse électronique [ORPP@ontario.ca](mailto:ORPP@ontario.ca) ou à l'adresse postale suivante :

Régime de retraite de la province de l'Ontario : Principales considérations liées à la conception  
Secrétariat du budget  
Ministère des Finances  
95, rue Grosvenor  
3<sup>e</sup> étage, Édifice Frost Nord  
Toronto (Ontario) M7A 1Z1

Les mémoires doivent être reçus au plus tard le **13 février 2015**.

### **Message clé d'Unifor**

#### **Bonification du RPC : encore notre meilleure option**

Unifor, comme le gouvernement de l'Ontario, considère que la bonification du Régime de pensions du Canada (RPC) est le meilleur moyen de renforcer le système de revenu de retraite. La nécessité d'agir est évidente à la grandeur du Canada, et l'Ontario ne fait pas exception.

- Seulement 37 p. 100 des travailleurs ontariens cotisent à un régime de retraite d'employeur et, fait encore plus troublant, seulement 28 p. 100 des travailleurs du secteur privé ont un régime de retraite d'employeur.
- Les travailleurs de l'Ontario n'épargnent pas volontairement pour leur retraite : les droits inutilisés de cotisation au régime enregistré d'épargne-retraite (REER) s'élèvent à 280 milliards de dollars.
- L'augmentation de l'espérance de vie signifie que la prochaine génération d'Ontariens vivra plus longtemps que la génération précédente<sup>1</sup>.

Unifor continue d'appuyer la position de la FTO et du CTC, pour qui le RRPO doit offrir une couverture universelle, imposer une participation obligatoire, tant pour les employeurs que les employés, et verser des prestations prévisibles et indexées à l'inflation. Le RRPO devrait être conçu sur le modèle du RPC de façon à ce qu'il puisse être intégré au RPC s'il est bonifié.

#### **Aucune exemption : le RRPO devrait être véritablement universel**

---

<sup>1</sup> Budget de l'Ontario 2014, chapitre 6 : Sécurité du revenu de retraite

Le gouvernement de l'Ontario propose que les Ontariens couverts par un régime de retraite d'employeur comparable ne soient pas tenus de participer au RRPO. Le document de consultation indique que seuls les régimes à prestations déterminées et les régimes de retraite interentreprises (RRI) seront considérés comme étant comparables au RRPO.

Les raisons suivantes expliquent pourquoi Unifor est d'avis qu'aucune exemption ne devrait être permise :

- L'exclusion des cotisants aux régimes à prestations déterminées et aux RRI créera des difficultés d'ordre administratif qui limiteront le potentiel d'intégration du RRPO au RPC dans le futur.
- Bon nombre de cotisants aux régimes à prestations déterminées et aux RRI ne reçoivent pas un revenu de retraite suffisant. Le RRPO apporterait un important supplément de revenu de retraite à un grand nombre de cotisants.
- Un RRPO « déficient », c'est-à-dire qui prévoit des exemptions, pourrait compromettre la nature universelle extrêmement prisée du RPC.

### **Les travailleurs à faible revenu doivent être autorisés à participer au RRPO**

Unifor appuie la position du gouvernement de l'Ontario : les travailleurs à faible revenu devraient être autorisés à participer au RRPO. Le document de consultation propose que le RRPO ait la même exemption de base que le RPC, soit 3 500 \$, afin d'assurer une couverture générale ainsi qu'une participation stable et de bonifier les prestations. L'inclusion des salariés à faible revenu est une pierre angulaire de la couverture universelle.

Le document de consultation sur le RRPO présente deux propositions intéressantes pour aider les travailleurs à faible revenu à épargner en vue de leur retraite :

- Les modifications proposées à la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) et au Supplément de revenu garanti (SRG) sont les mesures les plus importantes qui doivent être prises pour s'assurer que le système de revenu de retraite est équitable pour les travailleurs à faible revenu.
- Si le gouvernement fédéral ne fait rien, le gouvernement de l'Ontario devrait passer à l'action là où il le peut et envisager d'instaurer une PFRT ontarienne.

### **Il faut répondre aux besoins des travailleurs autonomes**

Bien que le syndicat ne représente pas directement les travailleurs autonomes, certaines sections communautaires d'Unifor comprennent des pigistes qui travaillent à forfait. Les membres de nos sections communautaires ne sont pas différents des nombreux Ontariens qui sont entrepreneurs indépendants. Compte tenu de l'augmentation des emplois précaires sur le marché du travail, il est clairement nécessaire d'offrir une protection en matière de pensions aux travailleurs autonomes. Unifor approuve la proposition du gouvernement de l'Ontario d'entamer des discussions avec le gouvernement fédéral dans le but de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour permettre aux travailleurs autonomes de participer au RRPO.

**Remarques finales**

L'Ontario a l'occasion de créer un régime de retraite universel qui profitera aux travailleurs de la province, surtout à la prochaine génération de jeunes travailleurs. Le RRPO pourrait être un modèle et une source d'inspiration pour tous les Canadiens qui souhaitent avoir un revenu de retraite assuré et décent. Unifor soutient activement un RRPO qui serait conçu sur le modèle du RPC.